



## Les nouvelles bibliothèques labellisées

La Charte du droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques de l'Association des Bibliothécaires de France a pour principal objectif d'affirmer le rôle essentiel et stratégique des bibliothèques dans les dispositifs de politiques publiques favorisant l'exercice des droits fondamentaux du citoyen à s'informer, apprendre, partager et inventer ses usages.

Afin que ce texte ne soit pas seulement une déclaration d'intention mais un réel engagement, L'ABF a souhaité accoler à cette charte un dispositif d'adhésion à ces principes et une labellisation des actions menées par les bibliothèques adhérentes.

Bib'Lib se décline en trois labels et attribués selon des critères obligatoires et optionnels déterminant le niveau d'implication dans la mise en œuvre des principes énoncés par la charte :

- **Bib'Lib "Accès ouvert aux savoirs et à l'information"**
- **Bib'Lib "Accès et partage libre et ouvert aux savoirs et à l'information"**
- **Bib'Lib "Accès, partage et co-production de savoirs et d'informations libres et ouverts"**

7 nouvelles collectivités ou organisme public ont adhéré à la charte et à ses principes :

- L'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes
- La communauté de communes de Cazals-Salviac
- La commune d'Auby
- La commune d'Anzin
- La commune de Villedieu
- La médiathèque Protestante de Strasbourg
- La communauté Valence Romans Agglo

Portant à **30** le nombre de collectivités adhérentes à la charte.

**7** de ces collectivités signataires ont présenté un dossier de candidature pour l'obtention d'un label Bib'Lib : **4** pour le label de niveau 1, **une** seule pour le niveau 2, et **2** pour le niveau 3.

Après étude de ces candidatures, **5** nouvelles collectivités ont été labellisées :

### **Bib'Lib "Accès ouvert aux savoirs et à l'information"**

- La bibliothèque François Truffaut du Petit-Quevilly
- La médiathèque La Méridienne de Rungis
- La médiathèque d'Anzin

### **Bib'Lib Accès et partage libre et ouvert aux savoirs et à l'information"**

- La médiathèque Protestante de Strasbourg

### **Bib'Lib : Accès, partage et co-production de savoirs et d'informations libres et ouverts"**

- La médiathèque de Gironde-sur-Dropt

Les dossiers de candidature recalés restent toujours en course pour l'année 2018.

L'ABF et son comité Bib'Lib vont les accompagner pour qu'ils se mettent en conformité avec les critères obligatoires. C'est ainsi que les médiathèques du Petit Quevilly et de Rungis, recalées en 2016, ont obtenu leur label cette année.

Démontrant ainsi qu'au delà de l'adhésion et de l'obtention du label "Bib'Lib", La charte constitue pour les bibliothécaires un outil pour engager au sein de leur collectivité le débat sur le principe du libre accès à l'information et aux savoirs.